

**RAPPORT D'ACTIVITE DE
LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU
2024**

validé par la CLE

Partenaires financiers

Sommaire

Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	3
Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE.....	5
Mise en oeuvre du SAGE.....	7
Actions de communication	10
Budget et financement	12
Analyse - Bilan - Perspectives	12

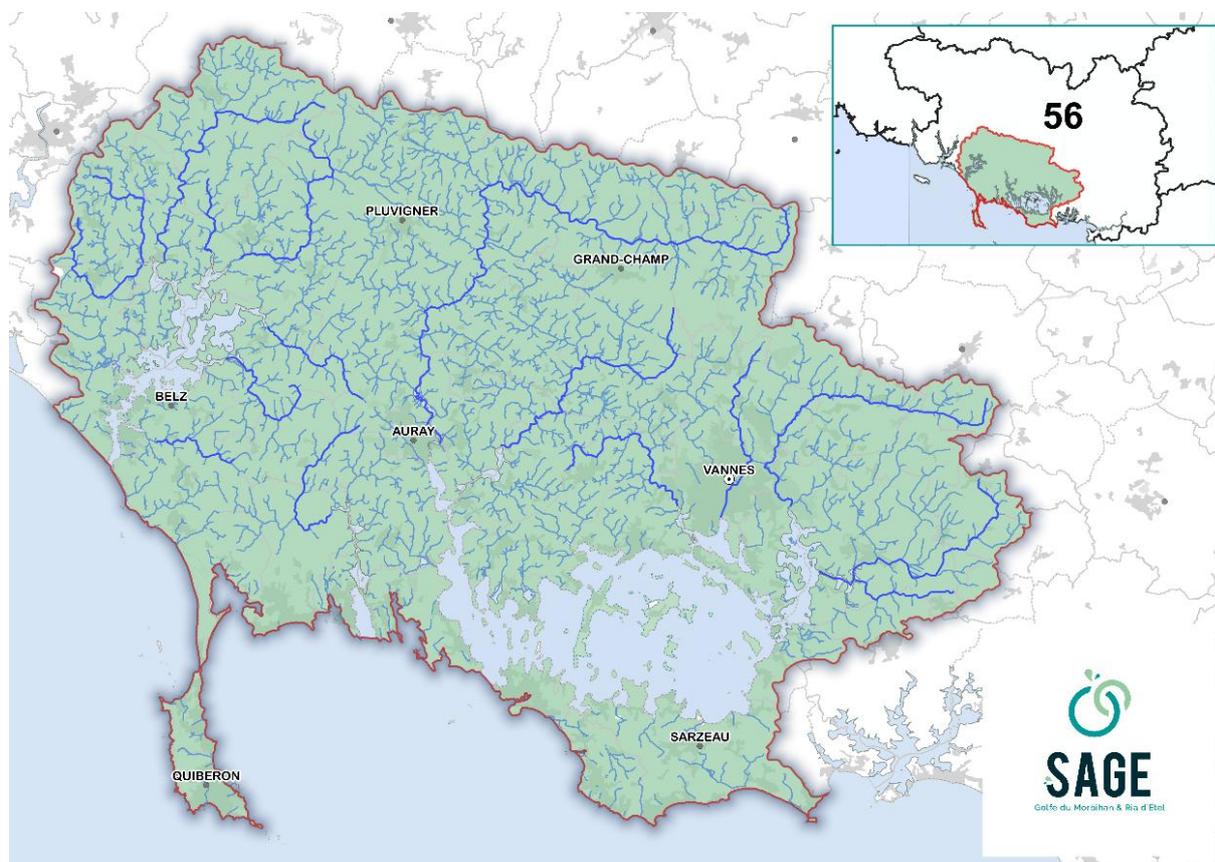
Présentation du SAGE et rappel du contexte

Le territoire

Le périmètre du SAGE a été défini par arrêté préfectoral du 26 juillet 2011.

Le SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel concerne 66 communes morbihannaises, dont 40 entièrement intégrées et 26 partiellement. Il s'étend sur 1 250 km² et comptait 300 000 habitants en 2019 (soit 35% de la population morbihannaise sur 20% de la superficie).

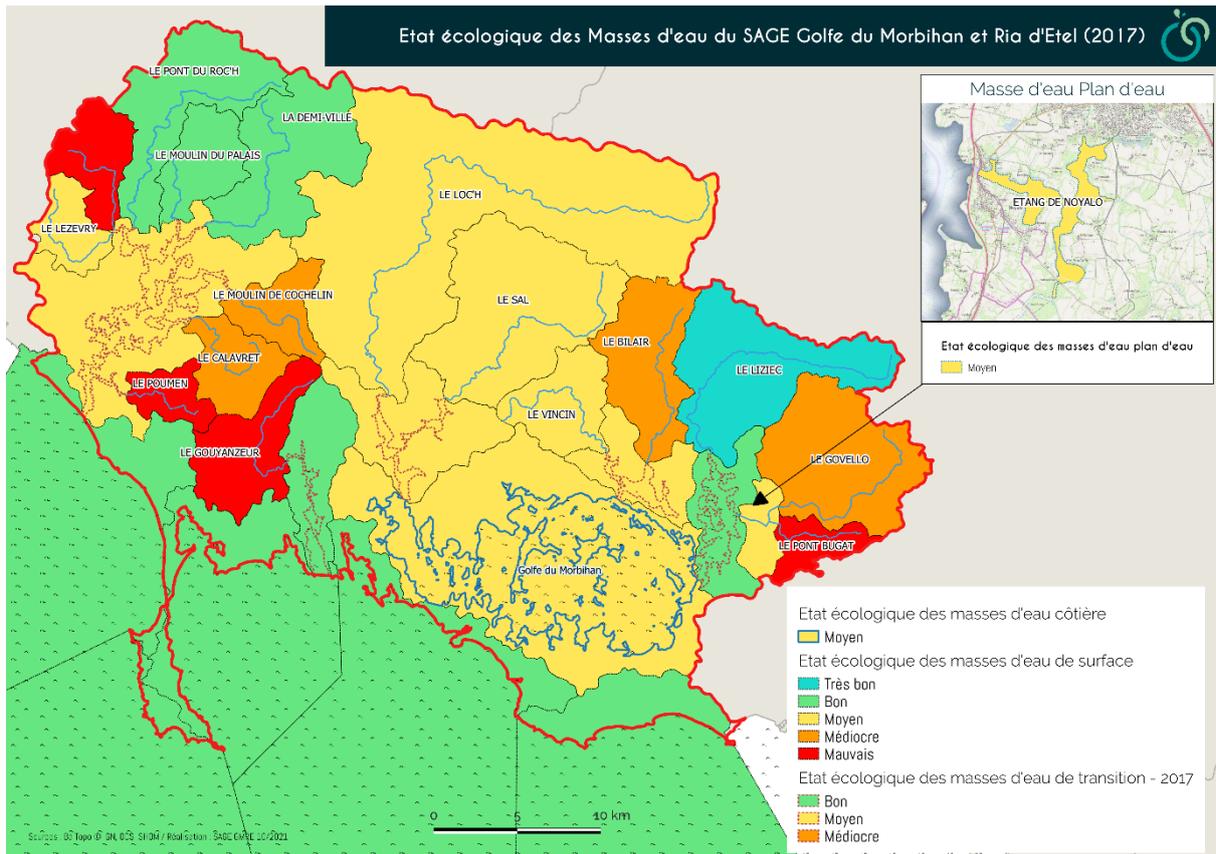
L'un des traits majeurs du périmètre du SAGE est de se situer à l'interface « terre-mer », il englobe en effet la majeure partie du littoral morbihannais.



Le territoire est caractérisé par une mosaïque de milieux et d'usages avec notamment une grande diversité de milieux humides. Un grand nombre d'activités s'y côtoient dont certaines sont fortement dépendantes de la qualité de l'eau (conchyliculture, tourisme, ...). Ces milieux naturels, riches et fragiles et ces usages de l'eau sensibles sont confrontés à une pression démographique et urbaine forte. Selon les projections démographiques de l'INSEE, l'augmentation de population d'ici à 2030 est estimée à au moins 25%, essentiellement liée au flux migratoire.

Les conséquences de cette attractivité, en termes d'équipement et d'impact sur la ressource en eau, et leur adéquation avec la préservation des milieux aquatiques et le maintien des usages liés à l'eau constituent des enjeux majeurs du SAGE.

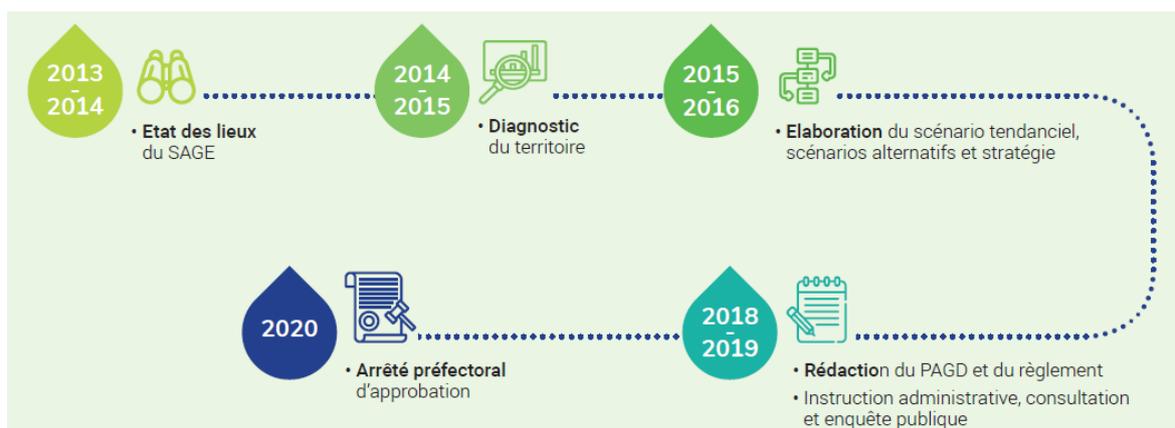
Le territoire est couvert de 24 masses d'eau (ME) : 16 ME cours d'eau, 5 ME de transition, 1 ME côtière (et 5 sous l'influence du SAGE et du large), 1 ME plan d'eau et 1 ME souterraine.



L'état des lieux 2019 du bassin Loire Bretagne a qualifié l'état de ces masses d'eau : 70% sont en état moins que bon.

Les étapes

Le SAGE a été approuvé par [arrêté préfectoral du 24 avril 2020](#) et est donc en mise en œuvre. Les différentes étapes de son élaboration sont présentées ci-après :



La CLE et ses émanations

La **Commission Locale de l'Eau**, assemblée délibérante, dont la composition renouvelée a été fixée par arrêté préfectoral du 5 février 2021, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE est composée de [46 membres](#) :

→ Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 24 membres

→ Représentants des usagers, des professionnels et des associations concernées : 12 membres

→ Représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 10 membres

L'élection du Président et la désignation des membres du bureau ont eu lieu lors de la CLE du 11 février 2021. Ronan LE DELEZIR a été maintenu dans ses fonctions de Président.

Le **Bureau de la CLE** est composé de 19 membres.

3 commissions thématiques 'Collectivités', 'Littoral' et 'Milieux aquatiques, zones humides et quantité', créées lors de l'installation de la nouvelle CLE, viennent compléter les instances de concertation.

La cellule d'animation et la structure porteuse

La cellule d'animation présentait les effectifs suivants en 2024 : une animatrice principale à 1 ETP¹, une co-animatrice à 1 ETP principalement en charge de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, de la gestion des données et de la communication et une assistante à 0,5 ETP.

Un chargé d'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) a été recruté en juillet 2024.

Le SAGE est porté (et la cellule d'animation embauchée) par le Syndicat Mixte du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel. Le syndicat est composé des 5 principaux EPCIs concernés par le SAGE à savoir : Blavet Bellevue Océan Communauté, Lorient Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Questembert Communauté.

Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE

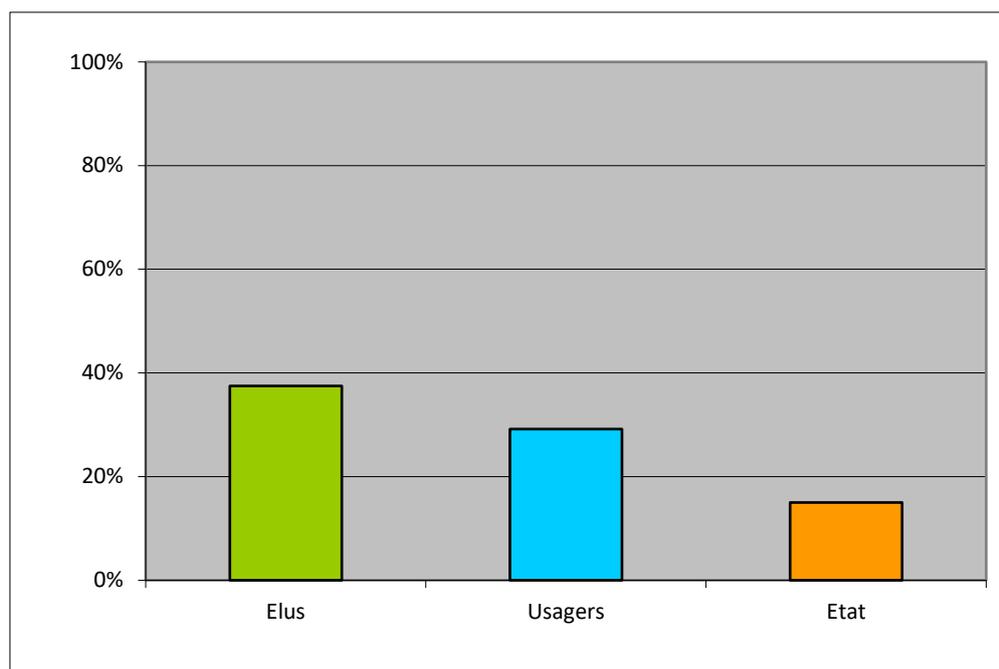
La **CLE** s'est réunie à 3 reprises en 2024. Les réunions ont eu pour objets principaux :

- D'échanger sur la prise en compte des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme, en particulier vis-à-vis de la protection des zones humides,
- De lancer l'étude HMUC

Les ordres du jour précis sont indiqués en annexe 1.

¹ ETP : équivalent temps plein

Le taux de participation moyen est très bas (20%) :



Par rapport à l'année 2023, on note une légère baisse de la participation des élus, une baisse un peu plus marquée des usagers et une baisse notable (> à 50%) des services de l'Etat. Les directives ministérielles demandant aux services de l'Etat de travailler en mode dégradé, de ne pas se déplacer en réunion expliquent en grande partie cette diminution notable.

Depuis le renouvellement de la composition de la CLE en février 2021, ¼ des membres ne sont jamais venus.

Le **bureau** s'est réuni 4 fois.

La CLE ayant délégué l'émission des avis au bureau, ce dernier a émis un avis sur 4 dossiers soumis à la loi sur l'eau, sur 2 modifications d'inventaire zones humides (Séné et 2 ZACs à Quiberon), sur 1 PLU (Séné), cf. annexe 2.

L'application de la règle zones humides au sein des zones urbaines a également fait l'objet de d'échanges à 2 reprises.

Les **commissions thématiques** ne se sont pas réunies.

Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

Le Président et/ou la cellule d'animation ont participé à des réunions organisées à une échelle départementale ou régionale :

- Réunions organisées par l'Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne
- Réunions de l'Assemblée Bretonne pour l'Eau
- Comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) du Morbihan
- Réunion annuelle relative à la cartographie officielle des cours d'eau organisée par la DDTM
- GT tourisme d'Ecod'o

Ou à des réunions relatives à des projets concernant le territoire :

- Schéma Directeur d'Assainissement de Vannes, St-Avé, Plescop
- Schéma Directeur des Eaux Pluviales de GMVA et de Crac'h
- AG de Cap 2000

La cellule d'animation a également participé à divers séminaires, webinaires ou formations.

Mise en œuvre du SAGE 2024

- **Disposition A1-5 : Veiller à la coordination des maîtrises d'ouvrages du petit cycle de l'eau et du grand cycle de l'eau**

Comme tous les ans, un bilan des fermetures sanitaires des eaux conchylicoles de l'année n-1 (2023) a été compilé. Il sera présenté en CLE, début 2025, en même temps que l'avancement des profils de vulnérabilité conchylicole par les structures porteuses.

- **Disposition D1-1 : Actualiser et suivre l'état des lieux des apports et des flux d'azote sur le territoire du SAGE**

Le bilan annuel de l'année n-1 (2023) présentant les flux d'azote et la couverture des algues vertes sur vasières du territoire a été rédigé. Il sera présenté en CLE, début 2025.

- **Disposition L1-2 : Maintenir un référentiel des zones humides dans le périmètre du SAGE**

Deux mises à jour de l'observatoire des zones humides ont été intégrées (Séné et Quiberon).

La cellule d'animation a accompagné la commune de l'Ile-d'Arz dans la réalisation de son inventaire zones humides et dans son intégration dans le PLU en cours de révision (comités de pilotage, réunion publique, échanges avec les élus).

- **Disposition N1-1 : Réaliser un bilan des ressources et des besoins en eau en lien avec le contexte de changement climatique**

L'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) a débuté avec l'arrivée du chargé de mission en juillet 2024. Les 6 premiers mois ont été consacrés à la description du climat passé et actuel, de l'hydrologie du Loc'h, au traitement des données de prélèvement issues de la banque nationale des prélèvements en eau (BNPE) et du rejet des stations d'épuration.

- **Dispositions visant les documents d'urbanisme**
 - Recueil des dispositions visant les documents d'urbanisme

Le document-type reprenant les dispositions du SAGE visant les documents d'urbanisme a été amélioré afin de communiquer le plus d'informations utiles aux communes pour protéger les ressources en eau et milieux associés (zhp).

Il a été personnalisé et envoyé à 4 communes lançant la révision de leur PLU (dont la cellule d'animation a eu connaissance) : Arradon, Pluvigner, Sarzeau et Saint-Armel.

D'autre part, pour 5 communes ayant lancé leur révision préalablement mais dont la cellule d'animation n'avait pas été informée, le recueil personnalisé leur a également été envoyé : Belz, Brandivy, Locqueltas, Theix-Noyal et Saint-Avé.

- o Mise à jour des inventaires zones humides dans le cadre de la révision des PLUs

La cellule d'animation a accompagné les communes dans la mise à jour de leur inventaire et/ou dans la protection des zones humides dans le PLU : Plouharnel, Saint-Armel, Languidic, Vannes, Ile d'Arz. Suivant les communes, l'accompagnement est différent : relecture du cahier du charge, définition des secteurs à inventorier, participation aux réunions relatives aux zones humides. Pour l'Ile d'Arz, s'agissant de leur inventaire initial, l'animatrice a participé à la réunion publique de présentation de l'inventaire.

- o Stage 'Facilitation de la protection des zones humides dans les PLUs grâce au SIG'

Ce stage a fait l'objet de la prise en main de la donnée nationale zones humides probables (INPN, 2023).

Le travail du stagiaire a permis de :

- créer des [cartes](#) par commune présentant les zones humides probables (zhp) par type de zonage du PLU (A, N, U, AU)
- créer un [visualiseur en ligne](#) montrant les différentes données (zonage PLU, zhp, zh inventoriées, ...)
- évaluer les superficies concernées par commune

- o Echanges dans le cadre de révision de PLU sur l'intégration des zones humides

La combinaison de la parution de la donnée zones humides probables (INPN, 2023) et de la règle de protection des zones humides dès le 1^{er} m², dans un contexte de densification, vient interroger sur comment protéger les zones humides dans les PLUs. En effet, il est important que les autorisations d'urbanisme délivrées n'aillent pas à l'encontre de la règle du SAGE (cohérence entre code de l'urbanisme et code de l'environnement). Pour cela, il convient que les toutes les zones humides soient bien inventoriées et retranscrites dans le PLU. Jusqu'à présent, lors de la révision de leur PLU, les communes réalisaient des compléments d'inventaire dans les secteurs à enjeux (zones AU et éventuellement secteurs d'OAP sectorielles).

Or, le croisement de la donnée zones humides probables avec les zonages des PLUs en vigueur a mis en avant qu'une superficie importante des zones humides probables hors zones humides inventoriées était présente en zones U comme détaillé dans le tableau ci-après :

Zonage PLUs en vigueur en mai 2023	Surface totale au sein du SAGE	Zones Humides Probables (ZHP) très forte & assez forte (>20%) hors ZH inventoriées	
		Surface	Part par zone
N (naturelle)	64 086 ha	12 970 ha	20.2%

A (agricole)	84 636 ha	13 399 ha	15.8%
AU (à urbaniser)	1 754 ha	351 ha	20.0%
U (urbaine)	14 520 ha	2 277 ha	15.7%
Total	164 996ha	28 997 ha	17.6%

C'est dans les zones A et N que les zones humides probables (non inventoriées) sont les plus répandues. Néanmoins la probabilité d'impacter les zones humides par de l'urbanisation au sein de ces zones est bien plus faible qu'au sein des zones AU et U. Les zones U étant plus étendues que les zones AU, c'est au sein des zones U qu'il y a le plus de zones humides probables (non inventoriées).

Les zones AU, qui avec le zéro artificialisation net (ZAN) vont être de moins en nombreuses et étendues, sont des zones sur lesquelles il est plus facile de mener des inventaires zones humides (propriétés non closes présentant des habitats bien délimités). A contrario, les investigations en zones U sont complexes. D'autre part, sur ces zones l'acceptabilité sociale de la non-constructibilité des parcelles est compliquée : zones au sein desquelles la possibilité de construction est évidente pour les administrés (zones urbaines existantes) et pour lesquelles l'inconstructibilité touche à l'existant (extension interdite par exemple). De plus, il convient de prendre un virage : des constructions ont, par le passé (passé lointain et passé proche), été autorisées au sein de ces zones et ne le seront plus.

- o Avis sur les PLUs arrêtés

Certaines communes soumettent leur PLU arrêté à la CLE ou au syndicat du SAGE. Pour d'autres communes le service urbanisme de la DDTM consulte la cellule d'animation. Ainsi la compatibilité de 3 PLUs arrêtés (Locmaria-Grand-Champ, Séné et Saint-Avé) a été analysée par la cellule d'animation.

- o Suivi de la révision du SCoT de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

L'animatrice du SAGE a participé et contribué à 3 réunions (atelier thématique expert « Environnement/Air/Énergie/Climat/Eau », conférence territoriale présentant la synthèse du diagnostic et des enjeux et réunion d'échanges sur le projet de Plan d'Aménagement Stratégique (PAS)).

Un avis sur le diagnostic du PLU a été rédigé et transmis à GMVA.

- o Groupe technique eau & urbanisme

Afin d'aider les communes à intégrer au mieux les enjeux de l'eau dans leur PLU, un groupe de travail composé des services planification de l'urbanisme et les services GEMA des collectivités, les porteurs de SCoT, le PNR, le service milieu aquatique de la DDTM, l'OFB et la cellule d'animation du SAGE s'est réuni à 6 reprises. Le travail a abouti à la rédaction d'un règlement-type pour la protection des cours d'eau et des zones humides dans les PLUs que les communes pourront choisir d'intégrer dans leur règlement tel quel ou en apportant quelques modifications. Le travail se poursuivra en 2025 sur les parties eaux pluviales et bocage.

- o Groupe de travail « Eau et aménagement du territoire » de l'ABE

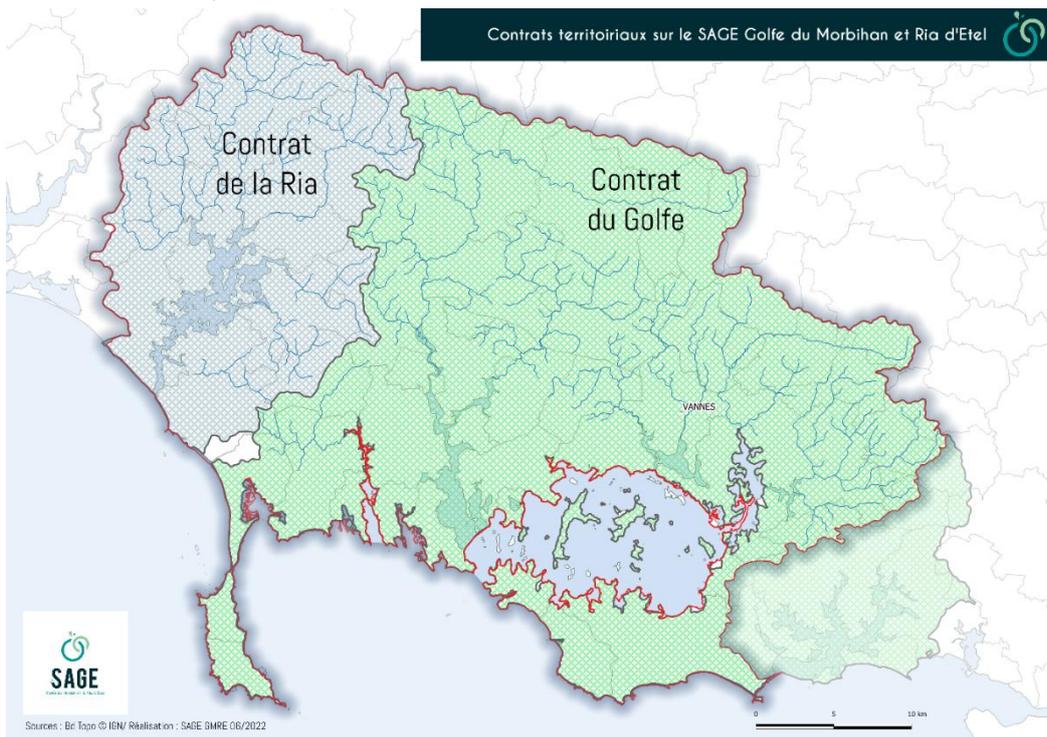
Le Président de la CLE et l'animatrice ont participé à une réunion visant à d'accompagner méthodologiquement les porteurs de SCOT dans la mise en application de la règle II-5 du SRADDET 'proportionner les projets d'aménagement à

la ressource en eau potable disponible (actuelle et future) ainsi qu'aux capacités de traitement des effluents et d'épuration des milieux'.

Le suivi des contrats territoriaux du territoire

L'animatrice et/ou le Président de la CLE ont suivi les 2 contrats couvrant le territoire du SAGE portés par les 3 structures exerçant la GEMA (contrat Ria d'Étel signé en 2021 et contrat 'Golfe' signé en 2023) :

- Contrat 'Golfe du Morbihan' : comités techniques 'pollutions diffuses', 'plans d'eau du Gouyanzeur', 'étang de la forêt', 'étude Reclus', copil AAC de Noyal
- Contrat 'Ria d'Étel' : comités de pilotage du bilan à mi-parcours, comité technique étude suivi azote,



Actions de communication 2024

- Communication

Le [site internet du SAGE](#) a été alimenté (données zones humides probables, ...).

Le compte [facebook du SAGE](#) a été alimenté par les actualités du SAGE, des actions des structures GEMApiennes ou partenaires.

- Information

- Bulletin hydrologique

Suite à l'année 2022, particulièrement « sèche », l'idée est née de disposer d'un constat partagé et d'un historique de l'hydrologie sur le territoire du SAGE. Un bulletin hydrologique mensuel est donc diffusé depuis mars 2023 aux membres de la CLE, aux mairies du territoire, aux partenaires ainsi qu'à toute personne s'étant inscrite à la liste de diffusion.

Ils sont tous consultables sur une [page du site dédiée](#). Un formulaire permet de s'inscrire afin de le recevoir.

Une rétrospective annuelle est également communiquée aux membres de la CLE.

- **Sensibilisation**
 - [Sensibilisation des élus et des membres de la CLE](#)
 - [Les Moments CLE](#)

Le programme de sensibilisation 'les Moments CLE' démarré en 2021 a été poursuivi en 2024, avec 2 rencontres sur le thème « **Conservons l'eau dans la nature** », décliné dans 2 contextes différents :

- 7 mai à Saint- Avé, [en milieu urbain](#) : Renaturation d'un cours d'eau, effacement d'un plan d'eau et déconnexion des rejets d'eaux pluviales
- 26 septembre à Languidic, [en milieu rural](#) : Renaturation d'un cours d'eau et déconnexion des fossés de voirie

La [page dédiée à chaque Moment CLE](#) a été alimentée (supports, liens).

Les taux de participation sont les suivants :

Nombre de participants	Public cible (membres de la CLE et élus du territoire)	Tous publics (yc techniciens)
Mai	13	14
Juillet	13	17

Nous remercions vivement les structures et personnes qui nous aident à organiser, qui interviennent et qui nous accueillent lors de ces matinées : GMVA, le SMRE, la commune de Languidic, la fondation des pêcheurs et la commune de Nostang, sans qui, les 2 Moments CLE de 2024 n'auraient pu avoir lieu.

- [Sensibilisation des scolaires](#)

L'animatrice a présenté le SAGE à des étudiants en Master Aménagement et Urbanisme des Territoires Littoraux (AUTELI) de Lorient.

- [Sensibilisation du grand public](#)
 - [Présentation du SAGE lors d'une formation des bénévoles d'Eaux et Rivières de Bretagne](#)
 - [Vidéo sur les ressources en eau du territoire du SAGE](#)

Suite à certains échanges (avec les techniciens des EPCI en contact avec les citoyens, organisations touristiques...), il est apparu un manque de connaissance des ressources en eau du territoire. Dans l'objectif de modifier nos usages et continuer nos efforts collectifs de baisse des consommations en eau, une meilleure conscience par tous, des enjeux de la ressource locale paraît un levier de passage à l'action.

Il a donc été décidé de réaliser une courte vidéo présentant sommairement les ressources en eau du territoire, l'origine de l'eau potable et mettant en avant la fragilité du territoire. Un prestataire en motion design traduit en images et en textes, les éléments synthétisés par la cellule d'animation.

Elle sera utilisée dans le cadre de la concertation de l'étude HMUC. Plus globalement, sa diffusion est prévue largement en 2025 : presse locale, site internet, EPCI, communes, offices de tourisme...etc.

Budget et financement 2024 (hors HMUC)

	Dépenses subventionnées réalisées	SUBVENTIONS				Autofinancement	
		Région		AELB		SM SAGE GMRE	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Cellule animation	194 840,31 €	8,0 %	15 678,27 €	61,6 %	119 948,91 €	30,4 %	59 213,14 €
Etudes	0 €	Aucune étude menée en 2024					
Communication / sensibilisation	Les actions de communication et sensibilisation ne sont pas finalisées au moment de la rédaction du rapport d'activités						

Analyse – Bilan – Perspectives 2025

L'opération de communication les Moments CLE sera reconduite (2 matinées). 2 temps d'échange HMUC sont également prévus.

L'accompagnement des communes dans l'intégration des objectifs du SAGE dans leur PLU sera poursuivi avec en particulier une aide dans la mise à jour des inventaires zones humides et cours d'eau. Le travail du GT 'eau et urbanisme' continuera afin de proposer des rédactions-types sur le bocage et les eaux pluviales.

La mise à jour des délimitations de zones humides et de cartographies des cours d'eau sera poursuivie.

La rédaction des bilans annuels 'algues vertes', 'qualité des eaux conchylicoles', 'situation hydrologique' et mensuels 'situation hydrologique' sera maintenue.

L'étude HMUC sera poursuivie.

Annexe 1 : Ordres du jour des réunions de CLE 2024

12/02/2024

- Compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, quel accompagnement ?
- Mises à jour d'inventaires de zones humides et cours d'eau, bilan
- Validation du rapport d'activités 2023
- Divers

09/10/2024

- Bilans hydrologiques 2022 et 2023
- Lancement de l'étude HMUC
- Résultats de l'enquête 'collectivités et économies d'eau'
- Divers

18/12/2024

- Validation du programme d'actions 2025
- Présentation de la cartographie nationale des zones humides probables et prise en compte en zone U des PLUs
- Présentation des textes sur l'utilisation des eaux non conventionnelles par la MISEN
- Divers

Annexe 2 : Avis de la CLE émis en 2024

Dossier	Type dossier	Avis	Emis par
création d'un réseau d'adduction d'eau potable de Baud à Brec'h	Loi sur l'eau	Favorable	bureau de la CLE
projet d'aménagement du domaine de Raquer à Ploeren complété	Loi sur l'eau	Réserve et remarques	bureau de la CLE
renouvellement de la carrière de La Motte à Sarzeau	Loi sur l'eau	Réserve et remarques	bureau de la CLE
Restauration générale du bassin des Carmes du sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray	Loi sur l'eau	Remarques et demande d'analyse globale du dossier	bureau de la CLE
concertation rectificative en vue de modifier le fuseau de moindre impact initialement retenu au titre de la circulaire 'Fontaine' dans le cadre du projet de raccordement électrique de deux parcs éoliens flottants au Sud de la Bretagne	Autre	Favorable avec remarque	bureau de la CLE
complément de porter à connaissance relatif à l'arrêté préfectoral autorisant les travaux de modernisation des infrastructures portuaires du port de La Trinité-sur-Mer	Loi sur l'eau	Favorable sous réserve	bureau de la CLE
Inventaires zones humides menés sur les ZAC Plein Ouest et Saint-Julien de Quiberon	Inventaire zh	Favorable	bureau de la CLE
Mise à jour d'inventaire des zones humides mené dans le cadre de la révision du PLU de Séné	Inventaire zh	Favorable avec réserve	bureau de la CLE
PLU de Séné révisé	PLU	Favorable avec réserve et remarques	bureau de la CLE